



## PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 5 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Monsieur le Maire  
Catherine HOWARD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

### **La séance est ouverte à 20h30.**

En ouverture du Conseil municipal, Monsieur le Maire donne lecture du message de la famille de Roger OSSUN, ancien conseiller municipal de Tournay, remerciant la commune de la mise à disposition de la salle du conseil à la suite de ses obsèques.

#### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2017**

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE estime que ses interventions relatées dans le procès-verbal notamment concernant la communauté de communes et le jumelage avec Alhama de Aragon ne correspondent pas exactement aux propos qu'il a tenus en séance. Il précise qu'à compter de ce jour, il enregistrera personnellement les débats.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de faire une synthèse aussi fidèle que possible des débats et surtout des délibérations du conseil, et non pas une retranscription exhaustive de l'ensemble des propos rapportés, qui serait souvent inintelligible.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre est adopté avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

## **2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2017**

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2017 est adopté avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

# **TRAVAUX**

## **3. Rénovation des courts de tennis : Demande de subvention au titre du FAR 2018**

Monsieur le Maire évoque le rendez-vous avec Monsieur Philippe BELOU, Président du comité départemental de tennis et Monsieur Cédric VIDAL, Président du club de tennis de Tournay qui avaient évoqué l'état dégradé des courts de tennis sur Tournay. Le coût de l'opération est de 48 992 € HT. Il avait été évoqué de la part du comité de tennis une subvention de l'ordre de 10%. Monsieur Cédric VIDAL a confirmé par la suite que la commune pourrait avoir une subvention de 3 000 €.

Monsieur le Maire propose de retenir cette opération pour une demande de subvention au titre du Fond d'Aménagement Rural 2018 auprès du Conseil Départemental. Il s'agit de la rénovation des deux courts de tennis ainsi que le changement de la clôture. Plusieurs entreprises spécialisées ont été consultées et deux offres (SPTM et Tennis d'Aquitaine) sont d'un montant très proche. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise SPTM pour un montant de 48 992 € HT sur avis du club de tennis et sous réserve d'avoir une subvention au titre du FAR.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **4. Aménagement de la micro-crèche**

Monsieur le Maire revient sur l'évolution des travaux d'aménagement de l'ancienne école de garçons en micro-crèche et RAM et Monsieur Jean-Claude DELAS commente les photos qui sont projetées. L'inauguration est prévue le 18 décembre à 11h.

## 5. Attribution du lot n°3 du marché de réhabilitation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des résultats de la consultation pour le lot n°3 « Charpente et couverture métallique » qui avait été déclaré infructueux lors de la précédente consultation.

L'analyse des offres faite par l'architecte Bernard MALE lui permet de proposer au Conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise B.C.I. pour un montant total de 151 891,00 € HT sur une estimation à 210 000 € HT. Un récapitulatif lot par lot est projeté et Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché à B.C.I.

N°.	Lots.	Entreprises	Salle polyvalente	Vestiaires piscine	Sanitaires camping	Total H.T
1	Dépose, démolitions et désamiantage.	SOGEP	93 000,00 €	34 000,00 €	0,00 €	127 000,00 €
2	Gros-œuvre.	EFFICAS	72 304,32 €	51 358,46 €	46 435,86 €	170 098,64 €
3	Charpente et couverture métallique.	B.C.I.	151 891,00 €	0,00 €	0,00 €	151 891,00 €
4	Charpente bois.	TOITURE BIGOURDANE	62 642,67 €	44 373,06 €	13 690,75 €	120 706,48 €
5	Étanchéité.	SOPREMA	13 061,52 €	11 805,04 €	4 638,56 €	29 505,12 €
6	Serrurerie.	LACAZE	3 799,60 €	5 061,00 €	5 320,30 €	14 180,90 €
7	Menuiseries aluminium.	MARMER	82 076,64 €	19 733,41 €	2 367,29 €	104 177,34 €
8	Menuiseries bois.	LERDA	12 734,37 €	28 869,39 €	5 177,20 €	46 780,96 €
9	Cloisons sèches et plafonds.	OLIVEIRA/ROGEL	42 400,50 €	28 743,00 €	2 949,18 €	74 092,68 €
10	Cloisons isothermes préfabriquées.	TECHNIS	9 157,25 €	0,00 €	0,00 €	9 157,25 €
11	Revêtements scellés.	CCM carrelage	10 830,63 €	21 628,03 €	16 269,57 €	48 728,23 €
12	Plomberie, sanitaire, Chauffage et ventilation.	3 B DULAU Thermique	92 656,07 €	30 098,68 €	13 738,43 €	136 493,18 €
13	Electricité.	Engie INEO	59 001,19 €	16 472,34 €	8 353,06 €	83 826,59 €
14	Peintures.	PORTASSAU	58 337,60 €	6 436,80 €	3 218,30 €	67 992,70 €
15	Élévateur P.M.R.	A.A.G	13 945,00 €	0,00 €	0,00 €	13 945,00 €
16	Cloisons mobiles.		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17	V.R.D	GEOVIA	22 254,86 €	2 452,25 €	3 013,05 €	27 720,16 €
	Total H.T :		800 093,22 €	301 031,46 €	125 171,55 €	1 226 296,23 €
	Pour mémoire estimations :		849 200,00 €	310 700,00 €	156 100,00 €	1 316 000,00 €

La proposition est adoptée avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

## 6. Travaux des sanitaires du camping

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le montant des travaux est inférieur à l'estimation de près de 60 000 € pour la tranche ferme de la salle polyvalente et de 30 000 € pour la tranche optionnelle des sanitaires et que le Département a par ailleurs accordé une subvention de plus de 54 000 € dans le cadre d'un appel à projet Tourisme au titre de la réouverture du camping, à laquelle est intégrée la tranche optionnelle. Il propose donc d'attribuer les marchés de la tranche optionnelle « sanitaires du camping ».

L'analyse des offres faite par l'architecte Bernard MALE lui permet de proposer au Conseil municipal de retenir les offres suivantes pour un montant total de 125 171,55 € HT :

- Lot 2 : Gros œuvre : EFFICASS pour 46 435,86 €
- Lot 4 : Charpente et bardage bois : TOITURE BIGOURDANE pour 13 690,75 €
- Lot 5 : Etanchéité : SOPREMA pour 4 638,56 €
- Lot 6 : Serrurerie : LACAZE pour 5 320,30 €
- Lot 7 : Menuiseries aluminium : MARMER pour 2 367,29 €
- Lot 8 : Menuiseries bois : LERDA pour 5 177,20 €
- Lot 9 : Cloisons sèches et plafonds suspendus : OLIVEIRA ROGEL pour 2 949,18 €
- Lot 11 : Revêtements scellés : CCM CARRELAGE pour 16 269,57 €
- Lot 12 : Plomberie, sanitaire, chauffage et ventilation : DULAU THERMIQUE pour 13 738,43 €
- Lot 13 : Electricité : ENGIE INEO pour 8 353,06 €
- Lot 14 : Peintures : PORTASSAU pour 3 218,30 €
- Lot 17 : VRD et traitement de surface : GEOVIA pour 3 013,05 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **7. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que compte tenu du nouveau montant des travaux suite à la consultation des entreprises et du lancement de la tranche optionnelle, une nouvelle proposition d'honoraires a été établie par le maître d'œuvre Bernard MALE qui propose un montant de 69 212,50 € HT pour un montant prévisionnel de travaux de 1 225 000 € HT soit 5,65 %, pour un taux identique au contrat initial. Monsieur le Maire propose d'accepter cette proposition d'avenant qui rentre dans l'enveloppe de l'estimation initiale de l'ADAC.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **AFFAIRES GENERALES**

#### **8. Exploitation du camping**

Monsieur le Maire revient sur le lancement de la tranche optionnelle des sanitaires du camping que le Conseil municipal vient d'approuver. Cet investissement étant directement lié à la réouverture du camping, dont il conditionne la faisabilité, il propose de lancer désormais une procédure de délégation de service public sur une durée de 8 ans pour l'exploitation d'une activité de camping et si possible de

camping-car. En effet, la gestion directe de campings municipaux a désormais très largement disparu au profit d'une délégation à des professionnels de cette activité.

Monsieur le Maire précise que la commune doit donc constituer à cet effet une commission de délégation de service public spécifique composée du Maire et de trois élus. Monsieur le Maire propose de désigner les membres suivants : Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE et Monique GAILHOU.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **9. Cession d'un délaissé de voirie rue Germain Bonnacarrère**

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi par Mme Sergine GRIESMAR d'une demande de cession d'un délaissé de voirie contigu à son habitation donnant rue G Bonnacarrère, et éventuellement de la partie restante de la parcelle du domaine privé communal sur laquelle vient d'être installé le nouveau transformateur ENEDIS.

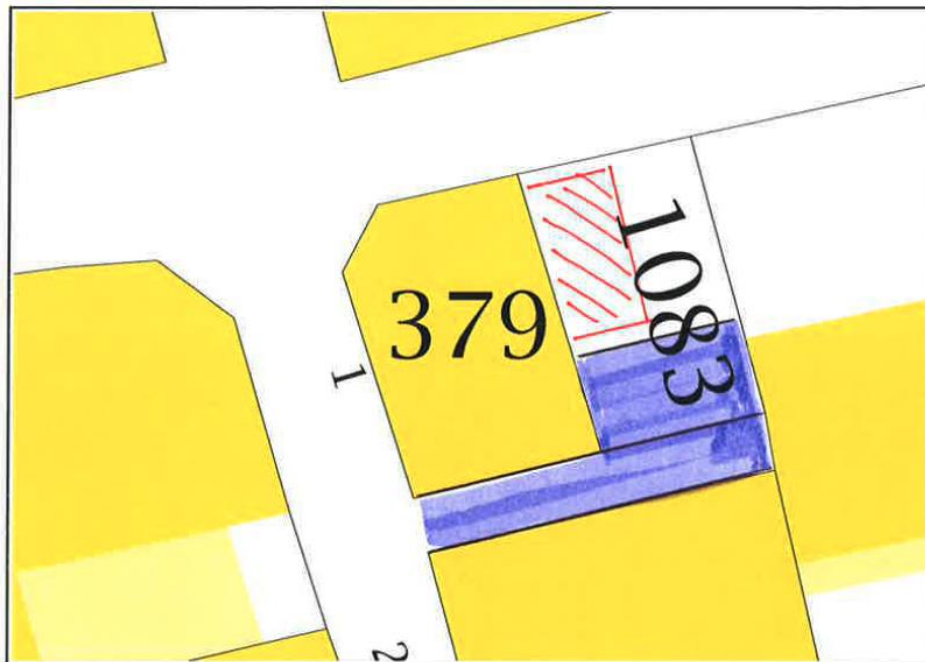
Il précise qu'en effet une partie de la voirie communale n'est plus affectée directement au public et ne fait donc plus partie du domaine public communal, c'est un délaissé de voirie. Il s'agit de la partie de voirie située entre les parcelles E n°379 et n°374. Conformément à l'article L112-8 du code de la voirie routière, il peut être proposé au riverain direct l'acquisition de cette parcelle, Sergine GRIESMAR.

Il est mis aux voix de proposer la cession à Madame Sergine GRIESMAR soit de :

- la voirie contiguë à la parcelle E n°379 pour un montant de 150 € pour 10 m<sup>2</sup> soit 15 €/m<sup>2</sup>
- la voirie contiguë à la parcelle E n°379 jusqu'à la parcelle E n°1340 pour un montant de 300 € pour 20 m<sup>2</sup> soit 15 €/m<sup>2</sup>
- la voirie contiguë à la parcelle E n°379 jusqu'à la parcelle E n°1340 plus une partie de la parcelle E n°1083 sur une longueur de 3 mètres pour un montant total de 700 € pour 35 m<sup>2</sup> soit 20 €/m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire propose également de désigner Monsieur Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire, pour représenter la commune dans la signature des actes administratifs de cession éventuels.

La proposition est adoptée à l'unanimité.



#### **10. Situation de la décharge du Moura**

Monsieur le Maire revient sur la procédure engagée par les services compétents de l'Etat suite à la fermeture de la décharge du Moura et commente les photos projetées illustrant l'état de cette décharge. Il explique que la DREAL exige de la communauté de communes, qui devrait être mise en demeure à cet effet, la remise en état de la parcelle communale mise à disposition. De son côté, la commune a fait installer des enrochements au début du chemin pour empêcher les dépôts sauvages en contrebas du talus.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE indique que Jean DUBARRY lui a demandé ce que la commune comptait faire pour les dépôts sauvages sur la route du Moura. Monsieur le Maire indique que ses pouvoirs de police seront mis en œuvre autant que nécessaire.

#### **11. Location de la Halle à la Mutualité Française Occitanie**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Mutualité Française Occitanie souhaite louer la salle de la Halle pour organiser sept ateliers seniors du 12 janvier au 20 février 2018.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la location à 50 € par demi-journée, soit 350 € pour les 7 ateliers.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 12. Communauté de communes : Transferts de compétences

Monsieur le Maire présente le diaporama qui avait été projeté par la communauté de communes lors de la conférence des maires du 29 novembre 2017. La communauté prévoit 3 hypothèses :

1. Transfert du SDIS non fiscalisé en 2018
2. Transfert SDIS au 01/01/2018 et écoles au 01/09/2018 avec 300 000 € de hausse de la fiscalité communautaire en 2018
3. Transfert du SDIS au 01/01/2018 et écoles au 01/01/2019

Monsieur la Maire indique que si l'hypothèse 1 ne pose pas de difficulté dans la mesure où elle ne génère pas d'augmentation de fiscalité, l'hypothèse 2 prévoyant un transfert de compétence en cours d'année paraît compliquée.

En ce qui concerne l'hypothèse 3, Monsieur le Maire indique qu'il faut prendre en considération la question de savoir si le lissage en vigueur sera maintenu ou non, pour en apprécier les incidences réelles.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE rappelle qu'il a toujours été contre le lissage et pour l'application du taux pondéré.

Monsieur le Maire présente ensuite un tableau représentant l'impact pour le contribuable tournayais selon les 3 hypothèses envisagées par la communauté :

<b>Incidences fiscales sur les ménages</b>								
	TH			FB			Montant moyen par contribuable tournayais	Incidence
	Commune	Communauté	Taux total	Commune	Communauté	Taux total		
<b>Situation 2017</b>	<b>16,63%</b>	<b>3,57%</b>	<b>20,20%</b>	<b>10,77%</b>	<b>3,24%</b>	<b>14,01%</b>	<b>843 €</b>	
Transfert de aucune école (1ère année)	16,63%	4,83%	21,46%	10,77%	3,89%	14,66%	892 €	49 €
<b>Transfert de aucune école (sans ou fin lissage)</b>	<b>16,63%</b>	<b>7,60%</b>	<b>24,23%</b>	<b>10,77%</b>	<b>7,66%</b>	<b>18,43%</b>	<b>1 037 €</b>	<b>193 €</b>
Transfert de toutes les écoles sauf Tournay (1ère année)	16,63%	7,39%	24,02%	10,77%	5,47%	16,24%	996 €	153 €
<b>Transfert de toutes les écoles sauf Tournay (sans ou fin lissage)</b>	<b>16,63%</b>	<b>10,16%</b>	<b>26,79%</b>	<b>10,77%</b>	<b>6,24%</b>	<b>17,01%</b>	<b>1 094 €</b>	<b>251 €</b>
Transfert de toutes les écoles (1ère année)	10,56%	8,43%	18,99%	6,83%	6,10%	12,93%	789 €	-54 €
<b>Transfert de toutes les écoles (sans ou fin lissage)</b>	<b>10,56%</b>	<b>11,20%</b>	<b>21,76%</b>	<b>6,83%</b>	<b>6,87%</b>	<b>13,70%</b>	<b>887 €</b>	<b>44 €</b>

Sur les 3 possibilités, l'hypothèse du transfert des écoles semblerait à priori la plus avantageuse pour les contribuables tournayais, mais il conviendra, pour que le conseil municipal se détermine sur cette question, d'en connaître avec précision les incidences réelles.

Aussi, il estime prématuré que la communauté de communes se prononce sur cette compétence avant le 31 décembre 2017 puisqu'elle a en toute hypothèse

jusqu'au 31 décembre 2018 pour définir l'intérêt communautaire en la matière, et donc la liste des écoles de l'ancienne communauté de Tournay qui pourraient être transférées.

En effet, les incidences fiscales pour les contribuables doivent être bien mesurées. Il propose donc, malgré la demande de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, que le conseil municipal n'adopte pas de position définitive à ce stade, en souhaitant que le conseil communautaire se contente dans l'immédiat de prendre à son compte la compétence SDIS, dès lors qu'elle ne donnerait pas lieu à fiscalité supplémentaire, selon les projections effectuées par la communauté de communes.

A ce sujet, Monsieur le Maire fait projeter des avis de taxes 2017 mettant en évidence l'augmentation considérable de la part intercommunale et donc l'incidence sur le montant payé par les contribuables, tandis que plusieurs avis d'imposition de taxes locales attestant que la communauté de communes de communes avait, en 2016, largement compensé l'augmentation de la taxe d'ordures ménagères par une baisse de la fiscalité des ménages.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE estime cependant qu'en valeur l'augmentation de la fiscalité intercommunale a été moindre en 2017 qu'en 2016. Monsieur le Maire ne partage pas ce point de vue.

## **ASSOCIATIONS**

### **13. Cotisation au Centre Local Information Coordination gériatrique (CLIC) du Pays des côteaux**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de cotisation du CLIC du Pays des Coteaux pour un montant de 15 €. Monsieur le Maire propose de donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Monsieur Jean-Claude DELAS.

### **14. Demande de subvention de fonctionnement de la coopérative de l'école maternelle pour l'organisation de la sortie de Noël**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de la coopérative de l'école maternelle pour Noël pour un montant de 350 €. Monsieur le Maire propose de donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.



### **15. Demande de subvention de fonctionnement de la Ligue Nationale contre le Cancer des Hautes-Pyrénées**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de la coopérative de la ligue Nationale contre le Cancer des Hautes-Pyrénées. Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **16. Demande de subvention de fonctionnement du comité des fêtes de Tournay**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention du comité des fêtes de Tournay pour un montant de 10 000 €. Monsieur le Maire propose de donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Frédéric PERRET et Régis PIERROT.

## **URBANISME**

### **17. Déclaration d'intention d'aliéner des parcelle D n°341, n°346 et n°347 (route de Peyraube)**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **18. Déclaration d'intention d'aliéner des parcelle E n°1557 et 1560 (La Serre)**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**19. Déclaration d'intention d'aliéner des parcelle B n°794 (16 rue du 8 mai 1945)**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**20. Déclaration d'intention d'aliéner des parcelle B n°796 (20 rue du 8 mai 1945)**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**21. Déclaration d'intention d'aliéner des parcelle E n°1583 et n°1584 (Camp de Lasbats)**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**22. Déclaration d'intention d'aliéner des parcelle B n°1352 (10 impasse des hirondelles)**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Frédéric PERRET évoque l'installation des prises électriques sur la place. Cette question sera résolue dans le cadre de l'aménagement de la place.

Madame Marie-Thérèse BRUZAUD évoque des difficultés de circulation liées selon elle au sens de la rue Lacrampe-Loustau. Monsieur le Maire indique qu'il n'est

pas envisagé pour l'instant de changer le sens de circulation à cet endroit, l'objectif du plan de circulation actuel étant que l'accès à proximité de l'église et du cimetière se fasse aussi bien par la rue de la République que par la rue Lestrade et la rue Perret-Geoffroy, et que la rue Germain Bonnacarrère, qui croise la rue Lacrampe-Loustau, permet ensuite, soit en venant de la rue de la République, soit en venant de la rue Lestrade, de rejoindre aussi bien la place d'Astarac, que la rue de la Causserie derrière le cimetière, qui est elle-même à double sens .

**La séance est levée à 23h30.**

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Monique GAILHOU

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2017**

Réunis le 28 février 2018, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil.

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Jean-Louis GABAS,

Jacqueline SARRABERE,

Véronique RENAUDOT,

Frédéric PERRET,

Catherine HOWARD,

David PAMBRUN,

Blandine CARATY,

Francis ARTIGUE,

Muriel ROSSI,

Nicolas DATAS-TAPIE,